Image not found or type unknown

Comment s'applique une exécution provisoire de droit

Par **Noazet**, le **15/05/2016** à **10:21**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
Je viens de recevoir mon jugement (PA) daté du 2 mai, reçu en recommandé AR le 11 mai. Il stipule que le père doit :

1. verser la PA toute l'année, d'avance et avant le 5 de chaqu mois, à la mère (moi),

2. accueillir les enfants un week-end par mois du vendredi au dimanche,

3. communiquer à la mère son planning professionnel pour l'année N+1 dès le mois de décembre,

4. vacances scolaires : années paires -1ere moitié des vacances scolaires et années impaires - 2eme moitié des vacances scolaires.

Tout ceci en exécution provisoire de droit.

Pourriez-vous m'expliquer l'exécution provisoire pour chacun des 3 premiers points. Et me dire ce que je dois faire pour cette année 2016 car avant le jugement j'avais déjà réservé les vacances avec mes enfants pour juillet (Période de leur père depuis le jugement).

MERCI DE VOTRE AIDE

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés